

L'ONIAM est un établissement public national à caractère administratif, créé par la loi du 4 mars 2002. Il a pour mission d'indemniser les victimes d'accidents médicaux. L'établissement est placé sous la tutelle du ministère en charge de la santé et compte 7 pôles répartis sur 4 sites géographiques (Montreuil, Nancy, Bordeaux et Lyon). Pour l'exercice de ses missions il s'appuie sur un effectif de 119 postes budgétaires, auquel s'ajoute un important réseau d'experts médicaux et de médecins conseils.
Site web : www.oniam.fr

Fiche de poste

JURISTE – Référent indemnisation

Dénomination du poste :

Juriste

Rattachement :

Service Missions spécifiques

Catégorie d'emploi :

Catégorie 2

Type de contrat :

Contrat de droit public à durée indéterminée
à temps complet ou
Fonctionnaire en détachement

Date de prise de fonctions :

Dès que possible

Localisation géographique :

Montreuil

Rémunération :

Selon l'expérience et le niveau de formation
par référence à la grille des agences
sanitaires (décret 224-2003 du 7 mars 2003)

Contact :

Lettre de motivation et curriculum vitae
sont à adresser au plus tard
10 février 2023 à :

Ressources humaines de l'ONIAM

Tour Altaïs
1 place Aimée Césaire
CS 80011
93102 MONTREUIL CEDEX

Monsieur Denis CASANOVA
Directeur des ressources

E-mail : recrutement@oniam.fr

Téléphone : 01 49 93 89 00

Affectation

Service

Missions spécifiques

Ce service est en charge de l'indemnisation des victimes de contaminations transfusionnelles par les virus de l'hépatite B, HTLV, de l'immunodéficience humaine et de l'hépatite C, des dommages imputables à des vaccinations obligatoires ou des mesures sanitaires d'urgence.

Effectif du service

12 agents

Liaison fonctionnelle

Le/la juriste est placé(e) sous l'autorité fonctionnelle de la responsable du service.

Description du poste

Sous la responsabilité directe du chef de service, ainsi que de l'adjoint, en lien avec les autres juristes, et les assistantes juridiques, le titulaire du poste assure une large mission d'analyse et d'appui juridiques sur les matières et dispositifs pris en charge par le service.

A ce titre, il:

- **Assure dans le cadre de la procédure amiable, l'instruction des demandes d'indemnisation** : analyse initiale des pièces accompagnant le formulaire de saisine et demande de pièces complémentaires ; élaboration de la « fiche de synthèse » comprenant notamment un résumé de l'histoire clinique, prise des décisions nécessaires à l'instruction des dossiers en accord avec la cheffe de service, désignation de l'expert ou des experts et choix de la mission adaptée, suivi des expertises, rédaction des questions complémentaires à l'expert le cas échéant, analyse des rapports d'expertise ; gère la relation téléphonique avec les interlocuteurs du dossier (victimes, avocats, organismes sociaux, Juge des Tutelles...), participe à la procédure de recouvrement des créances en matière de VHC transfusionnel.
- **Participe à l'arbitrage de la décision, réalise le chiffrage des indemnisations et rédige les décisions prises dans les dossiers de règlement amiable** ;
- **Assure un rôle de référent technique** de l'activité d'indemnisation afin d'assurer l'harmonisation des pratiques du service : conseils aux juristes, mise en œuvre et suivi des procédures de contrôle interne relatives aux offres indemnitaires.
- **Participe aux travaux relatifs à la politique d'indemnisation** en collaboration avec les référents des autres services (rédaction de notes juridiques, tableaux de calculs).
- **Prend en charge la gestion et le suivi des contentieux** dans les matières relevant du service en collaboration avec les autres juristes : définir la stratégie contentieuse, élaborer les consignes contentieuses, relire les mémoires et conclusions, le cas échéant, exécuter les décisions de justice et proposer l'exercice des voies de recours.

Relations fonctionnelles avec les autres services : Relations avec différents services de l'établissement (médical, juridique, comptable et budgétaire de l'établissement).

Profil recherché

Formation

- Licence exigée
- Diplôme universitaire juridique (Niveau Master 2), de préférence en droit de la santé ou de la responsabilité médicale souhaité.
Une expérience en droit de la réparation du dommage corporel est un atout.

Connaissances

- Connaissances en matière de responsabilité civile et administrative en particulier de la responsabilité médicale et hospitalière
- Connaissances des règles de procédure civile et administrative ;
- Connaissance du droit de la réparation du dommage corporel.

Aptitudes

- Bonne capacité d'analyse et de synthèse
- Compétence rédactionnelle
- Maîtrise des outils bureautiques
- Rigueur, sens de l'organisation et des priorités,
- Aptitude à la prise de décision
- Capacité à travailler en équipe